

DELSOL

LA QUALITÉ DE LA RELATION

AVOCATS

## La durée du travail

PARIS



# Sommaire

- Le programme
- Les informations pratiques
- Nos formateurs
- Bulletin d'inscription





# Le programme

## OBJECTIF

Cette formation vous permettra de comprendre et appréhender les enjeux que soulève la notion de durée du travail. Elle sera également l'occasion d'intégrer les différentes évolutions législatives et jurisprudentielles intervenues en la matière, pour vous permettre d'adapter vos pratiques.

### Décompter le temps de travail

- La notion de temps de travail effectif
- Comment caractériser les temps annexes (habillage, déplacement, pauses, astreintes) ?
- Horaires de travail et répartition du temps de travail
- Les heures supplémentaires et complémentaires

### Contrôle de la durée du travail et droit au repos

- Les modes de contrôle possibles du temps de travail
- Prévenir le risque pénal : la durée maximale de travail et le travail dissimulé
- Repos hebdomadaire, jours fériés et travail dominical
- Les nouveaux régimes de dérogations au temps de travail

### Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation

### Modalités pédagogiques

- Questionnaire préalable pour cibler vos attentes et adapter le contenu au plus près de vos attentes
- Cas pratiques, exemples concrets
- Pédagogie apprenante favorisant l'échange entre participants et stagiaires
- Support remis à l'issue de la formation

### Les nouvelles opportunités d'aménagement du temps de travail

- Aménagements par accords d'entreprise et de branche
- Modalités de mise en place des temps de travail atypiques (temps partiel, astreinte, horaires d'équivalence, travail de nuit, travail intermittent, etc.)
- La réduction du temps de travail sous forme de jours de repos
- Le recours à la convention de forfait
- Les nouvelles modalités du compte épargne temps

### Le rôle des institutions représentatives du personnel

- Panorama des situations nécessitant la consultation des IRP
- Le rôle du CSSCT dans la prévention des risques psychosociaux causés par des horaires inadaptés





# Informations pratiques



## LIEU

DELSOL Avocats  
4bis, rue du  
Colonel MOLL,  
75017 PARIS

## PUBLIC CONCERNÉ

DRH, RRH, ...

## TARIFS

380 € HT par  
participant

Limité à 12  
participants

## Evaluation de la formation

- Feuille d'émargement à signer par les participants et l'intervenant par demi-journée de formation
- Evaluation de l'action de formation à l'issue de la formation, mesurant la satisfaction des participants
- Remise d'une attestation individuelle de formation sur demande

# Droit social - Protection sociale

Julie LAYAT, Avocat collaborateur



[jlayat@delsolavocats.com](mailto:jlayat@delsolavocats.com)

Julie LAYAT a développé une expertise en droit du travail et en droit de la protection sociale tant en conseil qu'en contentieux. Elle accompagne une clientèle variée sur toutes les problématiques du droit social.

Elle rédige régulièrement des articles, notamment pour la revue Jurisprudence Sociale LAMY et anime des formations.

Après une expérience en qualité de juriste en Droit Social au sein de la société RENAULT puis en qualité d'élève avocat au sein des Cabinets LETTE, LETTE & Partners et KOSKIE MINSKY LLP, TORONTO, ON, CANADA ; elle a débuté sa carrière d'avocat au sein du Cabinet FROMONT BRIENS puis a intégré le Cabinet DELSOL Avocats en 2010.

- CAPA (2008)
- Master II Droit social (Université PANTHEON-ASSAS)
- Langues : français, anglais

# Droit social - Protection sociale

Raphaëlle LEROY, Avocat collaborateur



[rleroy@delsolavocats.com](mailto:rleroy@delsolavocats.com)

Raphaëlle LEROY assiste les clients dans le domaine des relations individuelles et collectives de travail tant en conseil qu'en contentieux.

Elle intervient également dans le cadre d'audits préventifs et d'acquisition ainsi que sur des restructurations et réorganisations d'entreprises.

Elle rédige régulièrement des articles pour la revue Jurisprudence Sociale LAMY.

Avant de rejoindre le cabinet DELSOL Avocats, elle a effectué plusieurs stages en entreprises et au sein des cabinets FIDAL et FROMONT BRIENS.

- CAPA (2016)
- Master II Droit des Affaires
- DJCE et Certificat de spécialisation en Droit Social
  
- Langues : français, anglais





Titre de la formation

Lieu :

Paris

Date :

/ /

## Commanditaire / Responsable Inscription

Société / Organisme :

N° SIRET :

NAF :

Effectifs :

Nom :

Prénom :

Fonctions :

Email :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mobile :

## Facturation

Delsol Avocats est enregistré sous le n° 82 69 0 8449 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Adresse de facturation (si différente) :

N° TVA Intracommunautaire :

**Ou coordonnées de l'organisme prenant en charge les frais de formation :**

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Le

Nom et qualité du signataire :

## Stagiaires

Nom	Prénom	Fonction

## Frais de participation

Inscription:

(Coût unitaire) \_\_\_\_\_ HT x (nombre de stagiaires) \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_ € HT

## Cachet et signature obligatoires

## Conditions générales d'inscription

Les présentes conditions régissent les modalités d'inscription des stagiaires aux formations organisées par Delsol Avocats. Le Commanditaire reconnaît en avoir pris connaissance et les accepte. L'envoi du bulletin d'inscription vaut pré inscription. Dès réception du bulletin, une convention de formation sera adressée au Commanditaire accompagnée d'une facture. Les factures sont payables par chèque ou virement. Le règlement de la facture vaut inscription. L'inscription n'est valable qu'à compter du paiement complet des frais d'inscription. Delsol Avocats se réserve le droit de modifier le lieu et la date du séminaire en cas de besoin. Toute formation commencée sera due en totalité. Toute annulation doit être signifiée par écrit et nous parvenir plus de 10 jours avant le début de la formation. Les annulations intervenant après ce délai donneront lieu au versement d'une indemnité annulation correspondant à 40 % du montant total de la formation. Les stagiaires ont la possibilité de se faire remplacer à la formation à la condition d'en avertir Delsol Avocats préalablement par écrit. Les prix sont exprimés en euros et s'entendent HT. Lorsque le Commanditaire souhaite une prise en charge de tout ou partie des frais de formation par un organisme tiers, il se doit d'effectuer les obligations qui lui incombent à ce titre et reste en tout état de cause responsable du paiement des factures de Delsol Avocats. Sauf opposition de la part du stagiaire, l'envoi de ce bulletin l'inscrit automatiquement parmi les destinataires de la lettre d'information du département Sciences du vivant de Delsol Avocats. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de Delsol Avocats.